



DANS SA SEANCE DU 18 OCTOBRE 2021 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer les permis d'utiliser, suite à la visite de la commission de salubrité du 13 octobre 2021 à :
 - Parcelle 389, M. et Mme Bonvin, Sentier de Renges 4a : remplacement de l'ancien système de chauffage à gaz par une PAC air/eau
 - Parcelle 570, M. et Mme Poffet, Sur les Moulins 19 : remplacement d'un système de chauffage à gaz par une PAC air/eau
 - Parcelle 125, M. J.-D. Baltisberger, Rte de la Gare 4 : construction d'une véranda non chauffée
 - Parcelle 95, M. Rade Kovacevic, Rte de Préverenges 2 : diverses modifications en façades et du balcon – création d'une marquise
 - Parcelle 244, Solufonds SA, Rte de la Pale 20 : vente en gros d'articles horticoles, transformations intérieures et création d'une rampe extérieure
 - Parcelle 648, M. et Mme Rouvelet-Mahieu, Ch. de l'Eglise 15 : construction d'une piscine chauffée

- De délivrer une autorisation selon l'article 111 LATC à Arimco Sàrl pour la parcelle 190 pour l'agrandissement du sous-sol logement A.

A pris note

- De la pose des radars sympathiques à la Rte du Lac (zone 30 km/h) et au Ch. de la Crosette (zone 30 km/h) du 16 septembre au 11 octobre 2021

La municipalité